

LE FRANÇAIS UTILISÉ AU MAROC

Quelle méthode de description pour les particularités lexicales ?

Abdelaziz ALLATI

Dans son roman *Amour bilingue* Abdelkebir Khatibi écrit :

« Dans mon ivresse, je m'entendais parler en pataouète, moi le melon bilingue, qui travaillait à la baballah à un récit d'amour, auprès de mes mouquères. Oui rappelez-vous la conquête d'Algérie. En 1830, les troupiers français avaient appris quelques mots d'un sabir (lingua franca), mélange de mots italiens, espagnols, provençaux. Vous n'allez pas me prendre à la lettre, mais ils croyaient parler en arabe, alors que les soldats arabes croyaient parler en français. Quelle histoire ! Cela devait mal finir. » (Khatibi 1983 : 50).

Ce qui attire dès l'abord l'attention dans ce passage, fragment de ce qu'on appelle la littérature marocaine d'expression française, outre la conscience du narrateur de parler une variété du français, le pataouète, c'est qu'il contient quelques lexèmes sur la compréhension desquels va certainement buter sinon la totalité des locuteurs français, du moins la majorité d'entre eux. Outre la phonologie et la syntaxe (Lanly 1962, Garmadi 1974, Morsly 1988, Allati 1982), le lexique du français utilisé au Maghreb présente bien comme auparavant (Lanly, idem) des particularités qui le différencient du français standard, et ce malgré les nombreux emprunts faits à la variété utilisée dans cette région. Notre objectif est de cerner les problèmes théoriques et méthodologiques que pose l'étude des particularités lexicales du français utilisé au Maroc, qui ne pourrait être menée à bien, nous semble-t-il, sans prendre en considération les circonstances qui l'ont engendré – ce à quoi fait allusion ce passage – et les changements qu'il a subis, et ce en relation avec la situation linguistique dans ce pays.

1 LE FRANÇAIS UTILISÉ AU MAROC : DÉFINITION

L'un des problèmes majeurs que rencontrent les études dialectologiques – et sans doute plus encore celles des variations du français hors de l'hexagone – est certainement, vu le statut de cette langue dans les différents pays francophones, la délimitation et la définition de ses variétés géographiques.

Le problème se pose avec une grande acuité quand il s'agit du Maghreb en général et du Maroc en particulier, qui connaissent une situation linguistique très

complexe dont il n'est pas aisé de démêler l'écheveau, tant les éléments hétérogènes qui interfèrent sont nombreux. On fait actuellement usage dans ce pays de trois langues (l'arabe classique et/ou moderne, le français et l'espagnol) en plus des variétés de l'arabe dialectal¹ et du berbère qui sont les langues maternelles des Marocains. Etant à l'origine une koïnè poétique de la péninsule arabique², devenue la langue liturgique (celle du Coran et de l'Islam), l'arabe classique et/ou moderne³ est la langue officielle du Maroc. Elle assure l'unité nationale en dominant les variétés de l'arabe dialectal et du berbère et présente le symbole de l'unité culturelle de la communauté arabe dont elle est la koïnè, ce qui lui confère un statut privilégié en occupant, du moins officiellement, le sommet de l'échelle de la stratification linguistique dans ce pays. Elle est utilisée dans tous les secteurs de l'Etat (administration, domaines officiels, école, etc.), les mass média, la production littéraire, etc. où n'est pas toléré l'usage des variétés de l'arabe dialectal et du berbère.

L'arabe dialectal marocain, une des branches des dialectes arabes occidentaux, est historiquement constitué des parlers citadins, bédouins et Jbala⁴ qui sont des variétés arabes parlées par les différentes populations (expédition militaire, tribu Bani Hilal et Bani Maâqil) qui se sont introduites dans ce pays à partir du VII^e jusqu'au XIII^e siècle de l'ère chrétienne. Du fait de ses origines et des variations qu'il a subies sur les dimensions historique et géographique, il est formé actuellement par un ensemble de parlers qui sont très proches les uns des autres de sorte que l'intercompréhension ne souffre pratiquement pas des différences attestées. Il a ainsi la fonction de langue commune assurant la communication sur une grande échelle, si bien qu'il tend à submerger les domaines réservés au berbère.

Attesté au Maghreb depuis la préhistoire, le berbère englobe trois dialectes (tarifit au nord, Tamazight au centre et tachelhit au sud) et est confiné dans les régions montagneuses (la chaîne du Rif, les montagnes de l'Atlas), régions qui ont été contournées par les invasions arabes⁵. Le nombre des berbérophones est

1. L'arabe dialectal englobe également le hassâniya, une des variétés des parlers arabes occidentaux, pratiquée par les tribus hassân de la confédération maâqil qui se sont introduites en Mauritanie et au Sahara marocain entre les VIII^e et IX^e siècles de Hégire.
2. « Il est néanmoins hors de doute qu'à la fin du VI^e siècle, c'était un dialecte purement littéraire, distinct de tous les idiomes parlés et super-tribal. On le qualifie souvent aujourd'hui de « *koïnè poétique* » (Rabin 1960 : 583).
3. L'arabe moderne, la variété utilisée actuellement, diffère sur bien des points de l'arabe classique : « Si l'on considère maintenant l'état effectif de la langue, le trait le plus frappant est, écrit H. Wehr, la transposition en arabe de la phraséologie anglaise et française traduite en arabe (autrement dit le « calque »), et l'eupéanisation du style. En particulier, la langue des informations (presse et radio) et de la littérature due à des auteurs sans grande formation classique a une allure européenne très nette » (Wehr 1960 : 591).
4. On laisse de côté les parlers arabes des Juifs du Maghreb.
5. « Au Maroc, écrit Ph. Marçais, l'arabisation a longé le rivage atlantique, gagnant le couloir de Fès et de Taza, inondant le Gharb, le Tangérois, laissant à peu près intacts les massifs riverains de la Méditerranée et de l'intérieur, les montagnes berbères » (Marçais 1960 : 597).

de toute vraisemblance important au Maroc⁶ où, vu le taux élevé de l'analphabétisme en milieu rural, une grande partie de la population berbérophone est monolingue, ce qui confère aux variétés du berbère un emploi exclusif dans tous les domaines (excepté celui du culte). De plus, l'usage du berbère tend à s'étendre hors de ses zones habituelles en raison, entre autres, de la volonté des sujets bilingues de sauvegarder leur identité linguistique et culturelle.

L'espagnol est utilisé essentiellement dans les régions qui ont été sous le protectorat espagnol qui ne présente pas cependant, comme on a tendance souvent à le croire, le seul moyen d'implantation et de diffusion de cette langue en Afrique du Nord⁷. Si l'usage de cette langue était florissant pendant la période du protectorat espagnol, il n'en demeure pas moins qu'il a connu depuis l'indépendance une forte régression au profit du français dont la diffusion est assurée par l'école, les mass média, etc.

Voilà un aperçu très rapide du contexte dans lequel le français, langue officielle au Maroc pendant le protectorat français (1912-1956) et première langue étrangère depuis l'indépendance, est actuellement utilisé. Son maintien, qui est justifié par le fait qu'il est la langue d'ouverture sur le monde extérieur et de l'appropriation de la science et de la technologie, n'est pas moins contesté par certaines organisations politiques (dont le parti de l'Istiqlal) qui le considère comme une des séquelles du colonialisme, un moyen de dépendance et un instrument efficace des visées néo-colonialistes. Ces positions, très répandues pendant la première et la seconde décennies après l'indépendance paraissent dépassées, voire rétrogrades, car elles ne tiennent pas compte de la situation actuelle. Le temps est, paraît-il, plus à l'engouement pour cette langue qu'à la contestation ou au rejet.

On ne dispose pas, faute d'étude sur ce sujet, de données précises sur le taux d'emploi des langues en présence au Maroc, mais l'usage du français est de toute évidence de plus en plus fréquent⁸. Non seulement il est utilisé en concurrence

6. Les chiffres avancés ne sont que de pures estimations des chercheurs. On estime le nombre des berbères au Maroc à 40 %, 50 % ou même plus (Chantal 1988 et Chaker 1990, respectivement).

7. Les Espagnols présentaient en effet une partie importante des populations européennes introduites tout d'abord en Algérie et ensuite en Tunisie et au Maroc dès le début de la colonisation française : « Dès les premières années de l'occupation française, d'autres colons, des Etrangers – Espagnols, Italiens, Maltais – vinrent en Algérie en aussi grand, sinon en plus grand nombre que les Français » (Lanly 1970 : 12). La même situation s'était reproduite lors de l'occupation du Maroc où certains quartiers des grandes villes étaient occupés par les Espagnols : « certains quartiers de Casablanca, Rabat et les villes d'Oujda et Tanger à prédominance espagnole ou oranienne sont bilingues comme les quartiers espagnols d'Oran ou de Sidi-Bel-Abbas » (*idem*, p.15). Même naturalisés et assimilés à la population française, ils ont continué à employer leur langue en dépit de la domination et de la diffusion du français qui n'en est pas moins influencée :

« Beaucoup de personnes âgées – des femmes principalement – ne connaissent guère que cette langue (l'espagnol), même si elles sont depuis longtemps en Afrique; mais un grand nombre de jeunes sont bilingues (...). Ce sont les bilingues espagnols qui ont introduit une partie de leur vocabulaire dans le français parlé. » (*idem*, p.123).

8. Les jeunes forment une partie importante de la population marocaine qui avoisinera soixante millions de personne en l'an 2000. On estime qu'ils auront tous, ou du moins ceux qui seront scolarisés, fait six à neuf ans de français.

avec l'arabe classique et/ou moderne dans tous les secteurs qui lui sont réservés, mais il est presque employé exclusivement dans certains d'entre eux (le domaine de l'économie, les banques, les affaires privées, etc.) (Chantal 1988). Il tend à supplanter les vernaculaires, l'arabe dialectal et le berbère, surtout chez certaines catégories sociales : « La classe dominante, couche dirigeante de la société, détenant le pouvoir politique et économique, a l'habitude, écrit Ch. Chantal, de pratiquer le français en famille, ce fait est d'autant plus accentué que les enfants sont en général scolarisés à la Mission universitaire et culturelle française (...) Ils (= ceux qui appartiennent à cette classe) parlent l'arabe marocain dans leurs relations avec les individus n'étant pas de leur classe sociale et l'arabe classique lors de la pratique de la religion et des interventions officielles » (Chantal 1988 : 119). Occupant le sommet de l'échelle sociale, cette classe présente le modèle vers lequel tendent les autres groupes sociaux (petite bourgeoisie, classe moyenne, etc) qui imitent ses habitudes sociales dont ses comportements linguistiques. Le rôle des classes dominantes comme centre d'irradiation et de diffusion des changements linguistiques étant incontestable (Labov 1976), il est renforcé, dans ce cas, par l'image que présentent l'école et surtout les mass média (la télévision, la presse, etc.) de cette langue qui, canalisant et constituant les uniques moyens d'accès à la modernité et au mode de vie occidentale, finit par les incarner. Cette confusion est telle que l'assimilation de la modernité et l'adoption du mode de vie occidentale passent inévitablement, aux yeux de la plupart, par l'usage de cette langue. Propulsée donc par, entre autres, le prestige social de la classe au pouvoir et son assimilation à la modernité ou plutôt à la version occidentale de la modernité, cette langue s'est dotée de fonctions qui dépassent de loin celle de langue seconde, langue d'ouverture, fonctions qui lui confèrent de ce fait des assises bien plus solides dans la société marocaine. Et cet ancrage social ne manque pas de lui faire revêtir une couleur locale dont les aspects présentent beaucoup d'affinités, sur le plan phonologique, grammatical et lexical, avec ce qu'on appelle le français d'Afrique du Nord, variété parlée par les colons durant le protectorat français, affinités qui mettent en relief des liens très étroits entre elles.

On n'ose guère, sans doute par crainte d'exhumer le passé et par souci de conserver au français le rôle de langue seconde, reconnaître l'aspect historique du français utilisé au Maroc et au Maghreb⁹, alors que rien ne permet de considérer l'indépendance qui a amené des changements dans les statuts officiels des langues en présence comme une coupure totale sur le plan de l'histoire linguistique de cette région. Si la continuité présente ici des traits spécifiques, elle n'est pas, loin s'en faut, absente, et l'on peut généraliser, à tout le Maghreb, cette constatation d'André Lanly sur la situation en l'Algérie en 1970 : « L'exode de la plus grande majorité des 'Pieds-Noirs' d'Algérie ne sera pas sans conséquences

9. On veut à tout prix conserver au français le rôle de langue seconde – qui n'a pas de passé, ni de présent, ni de futur dans la société marocaine – dont on peut facilement se débarrasser une fois le processus de l'arabisation achevé.

linguistiques, mais il est encore trop tôt pour les mesurer et elles ont sans doute été moins profondes qu'on pouvait l'imaginer car, après tout, les arabophones avaient appris le français des 'Pieds-Noirs' et ils continuent à parler comme auparavant : le dialecte français d'Afrique du Nord reste vivant dans ce pays. » (Lanly 1970 : 7). Mais cela ne doit pas bien entendu éclipser tout ce qui a trait aux changements qui, étant très liés avec ceux qu'a connus toute la société, ont affecté cette variété du français, son statut et les conditions de son emploi. Un des aspects les plus caractéristiques de cette évolution est sans doute l'apparition d'une forme où la présence des traits linguistiques arabes et/ou berbères est très marquée¹⁰, forme qui pourrait constituer un tournant très important dans l'histoire de cette variété.

2 ÉTUDE DES PARTICULARITÉS LEXICALES DU FRANÇAIS UTILISÉ AU MAROC

De toutes les variations linguistiques, celles qui affectent le lexique sont sans doute les plus récalcitrantes et les plus difficiles à décrire, et cela pour plusieurs raisons imputables tout d'abord à la nature de l'objet d'étude (le nombre des unités en cause), mais aussi aux techniques d'investigation et d'analyse.

L'étude des particularités lexicales du français utilisé au Maroc étant encore à ses débuts, tout ou presque doit être envisagé, de la définition des notions les plus élémentaires aux problèmes les plus cruciaux de la description en passant par la délimitation des données à analyser et les moyens mis en œuvre pour les recueillir. On peut certes profiter énormément des acquis des études portant sur les variétés lexicales non hexagonales du français (celle du Québec notamment), il n'en demeure pas moins que, s'agissant de réalités différentes, quelques adaptations s'imposent. Même si on exclut les terminologies et on ne retient comme matière d'analyse que les unités lexicales de la langue commune, on est confronté à différents modes d'emploi (écrit, oral) et à plusieurs domaines d'utilisation (famille, travail, mass média, littérature, etc.), qu'il faut embrasser. Car l'objectif est non seulement d'identifier, d'inventorier et de chercher l'origine des emplois caractéristiques, mais aussi de rendre compte de leurs fonctions et leurs modes d'actualisation par les locuteurs, ce qui ne manque de compliquer beaucoup la collecte des données¹¹ qui doit, à notre sens, s'articuler en deux étapes distinctes, mais complémentaires. Il faut tout d'abord inventorier et identifier les emplois caractéristiques par rapport au français des dictionnaires réalisés à Paris, le français de référence, qui apparaissent dans le plus grand

10. On l'appelle ironiquement « 'aransisija », mot-valise construit à partir de « 'arabijja », arabe et « faransisija » français.

11. Elle est d'une importance capitale, car la valeur des résultats dépend de la manière et des moyens utilisés pour collecter les données.

nombre possible de documents écrits (journaux, revues, productions littéraires, travaux académiques, etc.) et les enregistrements des discours spontanés recueillis sur le vif. Il convient ensuite d'affiner davantage les techniques d'investigation en élaborant des questionnaires appropriés pour préciser les différentes actualisations des unités rassemblées, et ce en tenant compte de l'origine des locuteurs¹² et de leurs caractéristiques sociales.

Conçue comme une étape d'analyse neutre où n'intervient pas tout ce qui a trait à l'évaluation, la description des emplois lexicaux particuliers (caractéristiques, mais non exclusifs) du français utilisé au Maroc par rapport au français de référence peut se faire selon les grandes lignes du modèle de classement proposé par le groupe de recherche sur le français du Québec (Poirier 1990), qui a l'avantage, entre autres, de présenter sous une forme simple et très souple les acquis des études sur les variations lexicales du français. Aussi les données que nous avons recueillies au cours de quelques enquêtes partielles peuvent-elles être classées de la manière suivante¹³ :

A Axe horizontal (aspect synchronique)

a) Particularités lexématiques

1 Formes simples

- Formes arabes ou berbères dont les structures morphologiques sont conservées : *harira* « sorte de soupe »; *mouhtajiba* « fille ou femme qui porte le voile coranique; *haydous* « sorte de danse berbère », etc.
- Formes construites à partir de radicaux arabes : *salafisme* « mouvement réformateur de l'Islam ».

2 Formes complexes : *alah ikhalik* « que Dieu vous garde », « s'il vous plaît »; *hamdou llah* « louange à Dieu, je ne manque de rien, je me porte bien »

b) Particularités sémantiques : *retourner* pour « revenir », *appel* « sorte de jeu de cartes »

c) Particularités grammaticales

- Genre : *le radio, le lune*, etc.
- Nombre : *la vacance*, etc.
- Construction verbale, nominale, adjectivale et adverbiale : *hypocriser*

12. Outre les Marocains dont la langue maternelle est soit l'arabe dialectal, soit le berbère, il faut tenir compte de la communauté de confession israélite et des Français qui résident au Maroc pour des raisons professionnelles.

13. Ce n'est qu'une esquisse qui pourrait être développée pour rendre compte des détails et des nuances d'emploi des unités lexicales.

« faire preuve d'hypocrisie »; *complimentir* pour complimenter; *crieur*, *civiliste*, *impossiblement*, etc.

d) Particularités phraséologiques

- Variantes d'une expression française : *donner le compte à quelqu'un* « lui présenter la note des dépenses ».
- Expression originale : *l'oeil est mortel* « effet magique du regard »; *donner son oreille à quelqu'un* « l'écouter »

e) Particularités de statut

Les emprunts arabes intégrés au français n'ont pas de valeur péjorative, familière, argotique, etc. quand ils sont employés dans le français utilisé au Maroc : *souk*, *sidi*, *méchoui*, *hammam*, etc.

Certains items lexicaux très fréquents en français prennent des valeurs particulières selon le contexte : *copains* (se dit des personnes qui s'assimilent aux français par leurs langages, leurs habitudes, *frère* « monsieur »).

B Axe vertical (aspect diachronique)

- a) **Emplois du français familier** : *gueuler*, *vider son sac*, etc.
- b) **Emplois du français de l'Afrique du Nord** (variété parlée par les colons)
 - Emprunts au sabir : *fantasia*, *mouquère*, etc.
 - Emprunts à l'arabe dialectal : *médina*, *bled*, *souk*, etc. Certains lexèmes proviennent de l'argot militaire : *toubib*, *baroud*, etc.
 - Emprunts à l'espagnol : *patio*, *sangria*, etc.
 - Emprunts à l'italien et au corse : *tchao* « au revoir », *pitsa* « pizza ».
 - Emprunts au français du Midi : *fréquenter* « relation entre amoureux », *faire médecin* « être médecin ».
 - Emprunts au français populaire : *qu'est-ce que tu crois ?* « et après ? ». Dans le même sens : *et alors ?* « qu'est-ce que tu peux (ou vous pouvez) faire ? ».
 - Emprunts à l'argot métropolitain : *faire gaffe*, *pognon*, etc.
- c) **Emprunts à l'arabe dialectal** : *sakouk* « couscous préparé avec le petit lait », *chikhat* « groupes de chanteuses ».
- d) **Emprunts au berbère** : *haydous* « sorte de danse berbère », *twiza* « corvée collective », etc.

e) Innovations

- à partir d'un radical arabe ou français : *ramadanien* « du ramadan », *crieur*, etc.
- dialectalismes (interférences de l'arabe dialectal et du berbère) : *jeter quelqu'un* « l'abandonner », *couper la route* « traverser la route », etc.

Cette esquisse de quelques problèmes théoriques et méthodologiques que pose l'étude des particularités lexicales du français utilisé au Maroc met en relief, entre autres, la spécificité des faits qui constituent notre objet, spécificité à laquelle doit s'adapter le modèle de description commun dont l'intérêt, qui est sans doute indéniable¹⁴, est tributaire du respect de l'articulation naturelle des faits à analyser.

14 On relève, entre autres, les comparaisons fructueuses entre les différentes situations francophones, le traitement informatique des données mises en commun, l'élaboration des dictionnaires des différentes variétés du français, etc.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACHOUR, Christiane, 1990, « Pour une histoire du français en colonie – Le cas de l'Algérie », dans *E.L.A.*, n° 78, pp. 87-94.
- ALLATI, Abdelaziz, 1992, *Étude des variations phonologiques du français utilisé par les élèves de l'enseignement primaire et secondaire de Tétouan (Maroc)*, Thèse de doctorat de philosophie et lettres, Université de Liège.
- BOUKOUS, Ahmed, 1979, « Le profil sociolinguistique du Maroc », dans *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 140, pp. 5-31.
- CHAKER, Salem, 1990, « Langue berbère. Une planification linguistique extra-institutionnelle », dans *La linguistique au Maghreb* (dir. Jochen Pleines), Rabat, Okad, pp. 237-263.
- CHARNET, Chantal, 1988, « Comprendre l'usage du français, langue étrangère au Maroc », dans les *Cahiers de linguistique sociale*, n° 13, pp. 114-133.
- CHERRAD-BENCHEFRA, Yasmina, 1986, « Les Algériens et leurs rapports avec les langues », dans *Lengas*, n° 26, pp. 45-56.
- DUMONT, Pierre, 1988, « Le français d'Afrique est-il une interlangue ? », dans *Lengas*, n° 23, pp. 37-46.
- GARMADI, Juliette, 1974, *Le français parlé en Tunisie, phonologie et syntaxe*, Paris, Université R. Descartes.
- LABOV, William, 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- LANLY, André, 1962, *Le français d'Afrique du Nord*, Paris, PUF, ouvrage réédité en 1970, Paris, Bordas, collection « Études Supérieures ».
- KHATIBI, Abdelkebir, 1983, *Amour bilingue*, Montpellier, Fata Morga.
- MARÇAIS, Philippe, 1960, « Les dialectes occidentaux », dans *l'Encyclopédie de l'Islam*, 2^e édition, sv. `ARABIYYA, t. 1., pp. 597-601.
- QUINSAT, François, 1991, « Emprunts à l'arabe d'Afrique du Nord. Mots argotiques, grossiers, péjoratifs ou familiers », dans *Le français moderne*, LIX, n° 2, pp. 164-187.
- RABIN, Chaim, 1960, « L'arabe classique », dans *l'Encyclopédie de l'Islam*, 2^e édition, sv. `ARABIYYA, t. 1, pp. 579-585.
- WEHR, Henri, 1960, « L'arabe moderne », dans *l'Encyclopédie de l'Islam*, 2^e édition, sv. `ARABIYYA, t. 1, pp. 590-592.
- WALTER, Henriette, 1984, « L'innovation lexicale chez les jeunes Parisiens », dans *La linguistique*, Paris, PUF, vol. 20, n° 2, pp. 69-84.
- WALTER, Henriette, 1987, « Intérêt et limites des questionnaires pour étudier le français oral », dans *Présence Francophone*, n° 31, pp. 31-43.
- WALTER, Henriette, 1988, *Le français dans tous les sens*, Paris, Laffont.